



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/07/2020

Reçu en préfecture le 09/07/2020

Affiché le



ID : 067-216703223-20200706-469-DE

SEANCE DU 6 juillet 2020

COMPTE RENDU

Sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel BURRUS

ETAIENT PRESENTS: ETAIENT PRESENTS : Damien VOGT, Marie-Christine DORSCHNER, Olivier GING, Claire BRINI, Paulette HAEHNEL, Daniel OTT, Daniel BAUER, Vanessa BEYER, Laurence CAVRO Martin EYERMANN, Christine GOETZMANN, LEIPP Anastasie, RAMSPACHER Eddy

ABSENT excusé : 01 Loïc KRIEGER

ABSENT non excusé :

Procuration : 01

M. KRIEGER donne procuration à M. GING

Date de dépôt de la convocation : 25 juin 2020

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à adopter le procès-verbal du 27 mai 2020, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Conformément à l'article 2121-I5 du Code général des collectivités territoriales, le Maire, nomme un secrétaire de séance : M. Damien VOGT

OBJET : Membre du SDEA en transfert complet compétences eau potable et assainissement

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner les représentants siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.5721-2;

VU les statuts de SDEA et notamment ses article 9,11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, par tranche de 3 000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

CONSIDERANT la proposition de désigner un délégué commun représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation commune – Établissement Public de Coopération Intercommunale;

CONSIDERANT que ce délégué commun pourra être issu du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire;

Après avoir entendu les explications fournies par M. le Maire, Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE de désigner en application de l'Article 11 des statuts du SDEA et par vote à bulletins secrets conformément :

- **M. Daniel BURRUS** délégué de la Commune de Neuwiller-lès-Saverne au sein de l'assemblée territoriale et de l'assemblée générale du S.D.E.A.

OBJET : Déclaration d'Intention Aliéner

- VU les Déclarations d'Intention d'Aliéner : le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption/ DIA pour les demandes ci-dessous :

N° de dossier	Date dépôt	Réponse	Superficie Surf. bâtie	Mandataire / Propriétaire / Acquéreur	Adresse de la propriété
JA 067 322 20 R0001	09/07/2020	03/07/2020 Non préemption en cours	250	Maire REG- NONNEMMACHER & BELLOT Monsieur et Madame MULLER JEROME Monsieur BARLAUD Frédéric	6 RUE HEDMIG NEUMULLER LES SAVERNE
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 03 60					
JA 067 322 20 R0002	13/02/2020	17/02/2020 Non préemption en cours	2020	Maire SCHAMITZ-MA-CHERICH VINAVE Madame KOEHL Alexia Monsieur et Madame PLOT Loïc et An	LE BOURG NEUMULLER LES SAVERNE
Description : Bâti sur terrain propre Parcelle : 04 11, 04 12, 04 201, 04 202, 04 203					
JA 067 322 20 R0003	13/03/2020	27/04/2020 Non préemption en cours	2686	Maire REG- NONNEMMACHER & BELLOT Madame GILLMANN MARE JEANNE Monsieur EBAMEL FRANCK	OBERHAFT NEUMULLER LES SAVERNE
Description : Non bâti Parcelle : 05 170, 05 230					

La séance est levée à 20h40

Vu pour être affiché le mercredi 8 juillet 2020 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint au Maire

Damien VOGT



Envoyé en préfecture le 09/07/2020
Reçu en préfecture le 09/07/2020
Affiché le
ID : 067-216703223-20200706-469-DE